



SM du Limargue et Ségala

Programme 2024 – Déplacement réseau AEP
Commune de Miers lieu-dit la Borie de Lalé

Compte rendu n°: 04

Réunion du : 28/06/2024

Prochaine réunion : A définir

Lieu : « Borie de L'alé » à Miers


Objet : Réunion de chantier

Entités et adresses	Noms	Coordonnées		Présents	Diffusion	Convocé à la prochaine réunion
		Tél	Courriel			
Maître d'Ouvrage : SM du Limargue & Ségala ZA Despeyroux 46120 Lacapelle-Marival	Secretariat	05.65.33.44.40	sicom.eaux.padirac@orange.fr	-	X	-
	M. PLEIMPONT	-	-	-	X	-
	Mme LAFARGUE	-	smls.technique@orange.fr	X	X	-
Maître d'œuvre : SYDED du Lot ZA les Matalines 46 150 Catus	M. JOLLY	-	fjolly@syded-lot.fr	-	X	-
	M. MARCILLY	06.83.49.67.83	vmarcilly@syded-lot.fr	-	X	-
	M. HOUDET	06.49.74.64.76	khoudet@syded-lot.fr	X	-	-
Titulaire du marché : SARL BROUSSE ET FILS 420 route de Bardot 46110 CAVAGNAC	M. DENIS	07.84.32.45.67	etudes@brousse-tp.fr	-	X	-
	M. VACOSSIN	-	travaux@brousse-tp.fr	-	X	-
	M. SOUSTRE	-	-	X	-	-
Exploitant : SAUR Gramat	M. LAVASTROUX	06.60.10.07.36	florian.lavastroux@saur.com	-	X	-
	M. CHASTAGNER	06.76.23.22.08	regis.chastagner@saur.com	-	X	-
Gestionnaire de voirie départementale : STR de Saint-Céré	M. LANDES	05.65.53.46.07	michel.landes@lot.fr	-	X	-
Commune de Miers : Le Bourg 46500 Miers	Mme MEY-FAU	05.65.33.61.50	mairiemiers@wanadoo.fr	-	-	-
	M. BOUDET	06.79.80.07.61	-	X	X	-

Légende : Élément nouveau, Élément urgent, PM : = pour mémoire

Sans observation écrite de votre part sous 7 jours, le présent compte rendu est réputé accepté.

Kévin HOUDET,
Le 28/06/2024

	<p align="center">SM DU LIMARGUE ET SEGALA Programme 2024 – Déplacement de réseau AEP Commune de Miers – lieu-dit Borie de L'Alé</p>	<p align="right">CR n°4 du 28-06-24.docx</p>
--	---	--

MONTANT DU MARCHÉ		
Entreprise BROUSSE & FILS	53 081,80 € HT	
AVANCEE DU MARCHÉ		
Situations	Date et observation	Montant (HT)
-	-	-
Total facturation		-

1 Rappel du contexte

Nature	Observations	Responsable
<i>Canalisations</i>	Pose de 905 ml de canalisation en PEHD 50 et reprise de 2 branchements sur 145ml.	BROUSSE


2 Aspects administratifs

Documents	Observations	Avancée / date	Responsable
<i>Arrêté de circulation</i>	RD n°11 : Arrêté n°24-AT-7795 valable jusqu'au 28/06/24. Gestion de la circulation en route barrée. => Arrêté à prolonger	A faire	BROUSSE/ STR/ Commune

3 Aspects techniques

3.1 Base de vie, stockage des matériaux, évacuation

Objet	Observation(s)	Avancée / date	Responsable
<i>Stockage des matériaux et base de vie</i>	Parcelles de M. BOUDET situées au lieu-dit « Pongens »	PM	BROUSSE
<i>Évacuation des matériaux</i>	Parcelles de M. BOUDET et M. LAFAGE situées à Miers (distance < 4 km).	PM	BROUSSE


	SM DU LIMARGUE ET SEGALA Programme 2024 – Déplacement de réseau AEP Commune de Miers – lieu-dit Borie de L'Alé	CR n°4 du 28-06-24.docx
--	---	-------------------------

3.2 Réfection de voirie

Objet	Observation(s)	Avancée / Date	Responsable
<i>Sous RD n°11</i>	Tranchées perpendiculaires : GNT 0/31,5 + 12 cm de GE + bicouche. Tranchées en rive : GNT 0/31,5 + tricouche.	PM	BROUSSE/ STR
<i>Sous voirie communale ou communautaire</i>	La commune déclare qu'il s'agit d'une voirie communautaire alors que CAUVALDOR certifie le contraire. Il a été décidé ce jour d'appliquer les prescriptions habituellement rencontrées sur ce type de voies : 4 cm de grave émulsion + bicouche	PM	BROUSSE/ Commune

3.3 Piquetage et modifications du tracé

Objet	Observation (s)	Avancée / Date	Responsable
<i>Tracé</i>	Le tracé a été repéré avec l'entreprise le 24/05/24. Suite aux sondages réalisés au lieu-dit « Pongens », le linéaire de canalisation se trouve diminué de 60 ml par rapport au projet.	PM	TOUS
<i>Modification par rapport au projet initial</i>	Le réseau existant sera repris en PVC90 jusqu'au té. Une vidange sera ajoutée au lieu-dit la Borie de L'alé.	PM A faire	BROUSSE/ SAUR/ SYDED
<i>Branchements à reprendre</i>	Le compteur de M. BONNET sera repris et déplacé en domaine public dans un regard 12,5 T. Il sera repris en DN32 mm. L'entreprise se raccordera sur la conduite existante (PEHD 32 récent et gainé) avec un té permettant de conserver l'alimentation de la maison et de la grange.	En attente	BROUSSE
<i>Branchement en attente</i>	Un branchement en attente sera installé en prévision de de l'installation d'une bâche incendie. Il sera placé en accotement de la RD n°11 entre les 2 branchements à reprendre. Le regard sera de type 12,5 T. <div style="text-align: center;">  </div>	Fait	BROUSSE

	SM DU LIMARGUE ET SEGALA Programme 2024 – Déplacement de réseau AEP Commune de Miers – lieu-dit Borie de L'Alé	CR n°4 du 28-06-24.docx
--	---	-------------------------

3.4 Avancement des travaux

Objet	Observation (s)	Avancée / Date	Responsable
<i>Avancement</i>	<p>Les travaux ont débuté le 03/06/2024. La pose de la conduite principale a débuté le 11/06/2024.</p> <p>Le chantier a été arrêté le 18/06/24 pour cause de panne sur la trancheuse et à repris le 24/06/2024.</p> <p>A ce jour, 790 ml de conduite principale ont été posés soit 94% du linéaire total.</p> <p>Il reste 55 ml de canalisation à poser et le branchement de M. BONNET à reprendre (100 ml).</p> <p>La nouvelle trancheuse étant également en panne, l'entreprise à prévu de terminer avec une pelle équipée d'un BRH.</p> <p>=> Il est demandé à l'entreprise de recourir à une nouvelle trancheuse du fait de la quantité importante de rocher dans le sol.</p>	PM	TOUS
<i>Point à revoir</i>	<p>La nouvelle canalisation a été posée à 0,6 m de profondeur depuis l'utilisation de la pelle équipée du BRH (3 ml).</p> <p>=> Il est demandé à l'entreprise de corriger la pose afin de respecter une hauteur de couverture de minimum 0,9 m au-dessus du PEHD 50.</p>	A corriger	BROUSSE

4 Suivis

4.1 Planning prévisionnel

Date	Objet	Responsable
<i>Semaine n°26 et 27</i>	Poursuite et fin du terrassement	BROUSSE
<i>Jeudi 4 juillet</i>	Essais pression	BROUSSE

4.2 Documents à remettre

Pièces	Observation(s)	Date limite
-	-	-

4.3 Documents remis

Pièces	Observation(s)	Date limite
-	-	-

5 Constat


5.1 Constats sur mise en œuvre



*Accotement RD n°11 « Borie de l'Alé » :
Pose du PEHD 50 en cours.
Profondeur de tranchée à corriger*



*Chez M. BONNET - « Borie de l'Alé » :
Point de raccordement de la nouvelle canalisation sur la
canalisation existante en PEHD32 posée récemment.*

	SM DU LIMARGUE ET SEGALA Programme 2024 – Déplacement de réseau AEP Commune de Miers – lieu-dit Borie de L'Alé	CR n°4 du 28-06-24.docx
--	---	-------------------------

Miers – Borie de l'Alé		Observations
Moyens humains et matériels	2 personnes, 1 pelle à pneu 10T	Ensoleillé ; t° 24 degrés
Dimensions tranchée	0,40 x 0,80 m	Profondeur à corriger pour maintenir 0,9 m de couverture sur la canalisation
Réseau	PEHD Elydan polybleu, DN50, PN16	-
Blindage	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Rocher	<input type="checkbox"/> Pelle <input checked="" type="checkbox"/> Brise Roche Non <input type="checkbox"/>	-
Lit de pose	<input checked="" type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Gravier Matériaux extraits de la fouille <input type="checkbox"/>	-
Remblais	<input checked="" type="checkbox"/> 0/31,5 Matériaux extraits de la fouille <input type="checkbox"/>	-
Venues d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Compactage	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Non requis <input type="checkbox"/>	Roue de compactage

Sécurité, environnement du chantier :

		Observations
Sécurité des tiers : signalisation et balisage corrects	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-
Sécurité du personnel correcte	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-
Propreté du chantier satisfaisante	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-
Alternat par feux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Route barrée
Affichage de l'arrêté de voirie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Arrêté à prolonger
Cabane de chantier	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	-